Réf. Farde e-Assemblées : 2613221

N° OJ : 293

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

**Objet :** Accord pour la signature de la convention de subside du projet "Empower" financé par Net Zero Cities.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 29/02/2024 (farde 2493723) d'autoriser la Ville de Bruxelles, via son UO Climat et Ville en transition, et en concertation avec l'Échevinat du Climat, à porter la candidature « Empower - Favoriser l'indépendance énergétique locale grâce au partage de l'électricité et à la production solaire (Empowering Local Energy Independence through Electricity Sharing & Solar Production) » pour l'appel à projet Pilot Cities administré par Net Zero Cities pour le compte de la Commission européenne ;

Considérant la réponse favorable de Net Zero Cities relative au dossier de candidature porté par la Ville de Bruxelles en partenariat avec les communes d'Ixelles et de Schaerbeek, la SC Brupower et l'asbl Energie Commune, telle que mentionnée dans la lettre d'annonce (outcome letter), dans la lettre d'engagement (comfort letter) et dans la convention de partenariat (Award Agreement) ;

Considérant que la signature de l'Award Agreement est obligatoire pour que la Ville de Bruxelles puisse continuer à être un partenaire du projet et puisse obtenir le subside octroyé pour la réalisation de ce dernier ;

Considérant le subside pour la Ville de Bruxelles s'élève à 300.000,00 EUR, sur un subside total de 588.137,50 EUR réparti entre les partenaires du projet (Commune d'Ixelles, Commune de Schaerbeek, asbl Énergie Commune et Brupower) ;

Considérant que la partie RH du subside s'élève à 180.000,00 EUR ;

Considérant que ce subside sera utilisé pour financer 100% des coûts RH dédiés à ce projet, permettant le recrutement d'un agent de niveau A à l'UO Climat et Ville en transition pendant une durée définie dans les limites du subside disponible à cet effet, soit au maximum deux ans à compter du 01/09/2024 ;

Considérant que le montant de la recette sera inscrit en dépenses à l'article 13802/465-02 et en recettes :
- aux modifications budgétaires 2024 : 20.325,45 EUR
- au budget 2025 : 85.614,01 EUR
- au budget 2026 : 58.416,98 EUR

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article 1 : Adopter le "Award Agreement" (convention de subside) relative à l'accession au consortium et subvention du projet européen "EMPOWER".

Article 2 : Autoriser la signature du "Partnership Agreement" (convention de subside) par la Ville de Bruxelles.

Article 3 : Autoriser l'UO Climat et Ville en transition du Département Développement urbain à procéder au recrutement d'un agent de niveau A à temps plein et subsidié à 100% pour assurer la coordination du projet susmentionné pour une durée définie dans les limites du subside disponible à cet effet, soit maximum deux ans à compter du 01/09/2024.

Annexes :

NetZeroCities_(NZC)_Pilot_Cities_Programme_Award Agreement_EN (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

NetZeroCities_(NZC)_Pilot_Cities_Programme_Award Agreement_traduction_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)